

Conférence des maires du Jura bernois
et du district de Bienne
Route de Sorvilier 21
2735 Bévillard

La Neuveville, le 25 novembre 2010

Projet de conférence régionale BBSJB – Avis du Conseil du Jura bernois

Monsieur le président,
Madame, Monsieur,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a étudié, dans sa séance du 24 novembre 2010, le projet de conférence régionale Biel/Bienne-Seeland-Jura-bernois (BBSJB) que vous avez mis en consultation. Ses réponses aux questions sont les suivantes :

Sur le principe

1. Approuvez-vous le principe de la collaboration régionale ? Doit-elle être renforcée par rapport à aujourd'hui ?

Réponse. Le CJB est favorable à la collaboration régionale. S'agissant de la question d'un renforcement, le CJB constate cette collaboration est déjà effective dans de nombreux domaines. Le nombre de syndicats intercommunaux et autres associations de communes est très élevé. La priorité doit aller à une simplification, ce qui impliquera de facto un renforcement. Le CJB ne considère cependant pas la ville de Bienne comme le centre du Jura bernois et n'est pas d'accord avec les indications figurant dans l'introduction du rapport (page 3, al. 2) et au point 4.7, page 18. »

2. Approuvez-vous la création d'une conférence régionale ?

Réponse. Oui, principalement en raison du potentiel de simplification qu'elle représente. Etant donné qu'il existe une tendance lourde à régionaliser les tâches, le Jura bernois a intérêt à disposer d'un organe spécialisé et efficient plutôt que de devoir constituer une association ad hoc pour chacune des tâches régionalisées qui existent ou sont à venir.

La conférence régionale offre une solution plus démocratique et plus efficace à condition que ses membres aient la possibilité d'exercer pleinement leurs droits. Nous nourrissons certaines craintes par rapport à la surcharge des maires qui représenteront les communes à l'assemblée. S'ils sont trop souvent absents ou n'ont pas la possibilité d'étudier les rapports en détail, l'amélioration attendue sera relativisée. Une priorité de la sous-conférence du Jura bernois devra être de réfléchir à l'information des communes sur les objets qui doivent être débattus par l'assemblée régionale, afin que le Jura bernois puisse défendre ses intérêts en connaissance de

cause. Le CJB, en tant qu'organe régional chargé de représenter la minorité francophone dans les affaires cantonales, se tient à disposition pour collaborer à cette réflexion.

Conscient qu'il faudra un certain temps d'adaptation pour faire fonctionner une conférence régionale bilingue de plus de 100 communes, le CJB salue le choix qui a été fait de conserver des groupes de travail par sous-conférences et de ne pas tout fusionner *a priori*. Cela représente une garantie importante pour le Jura bernois de garder le pouvoir de décider quelles tâches il voudra régionaliser, la création de la conférence ne représentant qu'un transfert des tâches actuelles à un organe plus efficace. Nous pensons que cela représente aussi pour les communes du Seeland une garantie que le travail qu'elles ont effectué au sein de seeland.biel/bienne puisse être poursuivi sans accroc. L'évolutivité de la conférence doit être le maître-mot et sa création ne pas constituer une rupture, selon le principe de la politique des petits pas.

Le caractère bilingue de la conférence représente un défi supplémentaire. Il ne s'agit pas d'être naïf et de penser que cela ne constituera pas un problème, même si la loi fournit la garantie que le canton assumera les frais de traduction et que le Jura bernois dispose d'un droit de vote séparé. Simplement, le CJB postule qu'il vaut mieux affronter ce défi plutôt que de céder à la tentation du cavalier seul, qui n'est pas la meilleure façon de défendre ses intérêts. Tous les documents doivent néanmoins être traduits dans un délai acceptable avant les séances et une traduction simultanée devra être assurée lors des séances plénières.

Nous constatons aussi que l'évolution démographique et la mobilité donnent aux villes suisses un poids de plus en plus important. Sans conférence régionale, la Ville de Bienne continuera de peser de son poids démographique et économique face à une périphérie en ordre dispersé. Avec la conférence régionale, Bienne aura 10 à 15% des voix, ce qui modifie en partie le rapport de force et incite à passer d'une logique de confrontation à une logique de collaboration.

3. Approuvez-vous l'intention de proposer au canton l'organisation d'un vote sur la BBSJB mi-2011 ?

Réponse. La décision devra être prise en tenant compte des résultats de la consultation auprès des communes. Pour rappel, la nouvelle loi sur l'encouragement des activités culturelles (LEAC), qui donne une importance accrue à la collaboration régionale, entrera en vigueur en 2013. D'après les informations préalables en notre disposition, les communes auront jusqu'au 31 décembre 2013 pour constituer une conférence régionale ou, à défaut, un syndicat de communes chargé du financement de la culture, sous peine de se voir forcées à collaborer dans un organe dont le règlement aura été imposé par le Conseil-exécutif. Dans ces conditions, une votation en 2011, voire 2012, est souhaitable. Plus la conférence régionale (ou le syndicat en cas de vote négatif) sera créé tardivement, plus les délais pour préparer l'entrée en vigueur de la LEAC seront courts et plus les institutions culturelles d'importance régionale de Bienne et du Jura bernois risquent de connaître une période d'incertitude financière.

Le CJB pense que le risque de collision avec les réflexions en cours sur l'avenir institutionnel de la région interjurassienne ne constitue pas un argument qui doit être pris en compte dans la décision de fixer la date de la votation en 2011 ou 2012.

Sur le projet de réalisation

4. Approuvez-vous les propositions d'organisation des tâches obligatoires et facultatives (chap. 4.1 et 4.2) ?

Réponse. Le CJB s'était déjà prononcé en faveur de la création d'une conférence régionale lors de la consultation du printemps 2009. Sa principale recommandation était de simplifier les

structures, ce qui est le cas dans le projet. Au vu des différences importantes qui existent entre la quantité de tâches facultatives que remplissent seeland.biel/bienne et la CMJB, il est sage d'avoir prévu, dans un premier temps, des groupes de coordination qui dépendent des sous-conférences géographiques et pas de la conférence dans son intégralité. La future assemblée régionale pourra toujours décider au cas par cas si elle entend assumer des tâches facultatives au niveau de l'ensemble de la sous-conférence, en fonction de la clause du besoin.

Etant donné que les commissions et groupes de travail prévoient la possibilité de faire appel à des représentants externes, nous suggérons que le CJB puisse disposer d'un siège dans certains d'entre eux. Les compétences entre la conférence régionale et le CJB sont bien délimitées, comme l'a montré le rapport que nous avons co-produit sur le sujet. Toutefois, la coordination sera profitable. Pour prendre un exemple, la CRTU est de la compétence de la conférence régionale, mais elle tient compte d'un cadre général de lois et directives cantonales sur lesquelles le CJB est appelé à se prononcer.

Cette intégration du CJB ne doit pas être systématique, sauf peut-être dans la commission « Culture », puisque le CJB représente le canton dans le Jura bernois. Cette solution permet de garantir la coordination, tout en évitant de créer la plateforme préconisée par l'Assemblée interjurassienne. Le CJB n'est pas favorable à une telle plateforme qui risque d'ajouter un étage dans une construction institutionnelle déjà complexe.

Nous proposons également que les secrétariats du CJB et de la sous-conférence du Jura bernois et de Bienne échangent leurs ordres du jour à des fins de coordination.

5. Avez-vous des remarques sur les coûts et l'organisation du secrétariat (chapitres 4.5 et 4.6) ?

Réponse. L'organisation proposée semble efficiente.

6. Avez-vous des remarques sur la collaboration intercantonale (chapitre 4.3)

Réponse. Le groupe de travail BE-NE, auquel le CJB a participé, a permis d'aboutir à un accord qui devrait permettre que les communes membres de Centre-Jura ne paient pas une double cotisation. C'est une demande importante qui a été comblée. Le projet de convention devra être communiqué aux communes concernées avant la votation.

7. Seriez-vous prêt à adhérer à une sous-conférence du Jura bernois qui assumerait les tâches facultatives du cadre actuel de la Conférence des maires

Réponse. La question concerne essentiellement les communes.

Nous vous signalons que dans le cadre de la préparation de la nouvelle LEAC, le CJB a demandé que la culture soit une tâche obligatoire des sous-conférences, et pas des conférences. Si cette demande est acceptée, une sous-conférence du Jura bernois sera de toute manière obligatoire.

Nous renvoyons par ailleurs à notre remarque à la question 2 concernant la préparation des séances plénières, qui doit être possible en sous-conférence.

8. Autres remarques

Nous sommes conscients que les plans d'aménagements tels que la Conception régionale des transports et de l'urbanisation (CRTU) provoquent certaines réticences dans les communes, qui craignent de perdre leurs compétences. Nous tenons simplement à signaler que le fait de ne pas

créer de conférence régionale n'aurait aucune influence sur le caractère contraignant d'une CRTU ou d'autres directives de rang supérieur, et qu'il ne faut pas se tromper de cible. Par contre, en cas de création d'une conférence régionale, ce seront les élus régionaux qui approuveront la CRTU. Si la conférence régionale n'est pas créée, la CRTU restera de la compétence du canton. Sur cette question ainsi que sur les incidences financières en cas d'absence de création de la conférence, nous renvoyons aux réponses que nous a données la Direction cantonale de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (cf. annexe)

En conclusion, le CJB estime que la conférence régionale représentera une amélioration de la situation, même si elle devra affronter des défis plus grands qu'ailleurs dans le canton. Nous pensons que le Jura bernois est assez mûr pour relever ces défis. Pour rappel, il existe déjà, dans la situation actuelle, une conférence régionale bilingue dans le domaine des transports. Elle fonctionne bien et donne satisfaction aux communes du Jura bernois et du Seeland qui en sont membres.

Nous rappelons aussi que, dans la phase qui a abouti à la votation cantonale sur les conférences régionales, le Jura bernois a habilement négocié puisqu'il a obtenu le paiement complet des frais de traduction par le canton et un droit de vote séparé à l'assemblée régionale. Il serait dommage qu'après avoir obtenu ces garanties, il rejette le projet et soit malgré tout forcé par la législation de mettre en place des collaborations qui ne bénéficient pas de ces garanties.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Willy SUNIER

Fabian GREUB

Annexe : réponses de la JCE aux conséquences en cas d'absence de création de la conférence régionale BBSJB